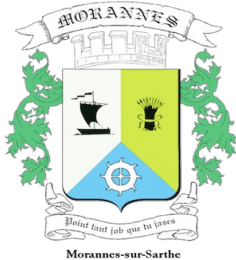


# **COMMUNE DE MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY**



Le 10 janvier 2017 à 20h00, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Gilbert KAHN, Maire.

Convocation du 3 janvier 2017 – Nombre de membres 47 – Présents 37

## **Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

- LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE et adjointe,
- DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
- ANIS Didier, BÉRON Michel, CHERRÉ Christelle, CLÉMOT Dany, DE MIEULLE Roger, DUSACRE Luc, HERVÉ Jean-Pierre, JAHIER Eliane, LEDERNET Christian et MOGUET Françoise, adjoints,
- ANIS Odile, BACHELOT Elisabeth, CLERGEAUD Jean-François, COQUEREAU Thierry, CURNIL Véronique, DE RICHEMONT Xavier, DEFOIS Christine, DIARD Françoise, DRION Emmanuel, DUVAL Noël, ETOURNEAU Patrice, FREULON Véronique, GILBERT André, GIRARD Jean-François, GOUJON Anne, JUBEAU Jean-Louis, MACÉ Christian, MAISON Jenny, MARTIN Denis, PORTIÉ Jérôme, REDOIS Laurent, ROUSSEAU Marcel, STAHL Carole et ZIMMERMANN Valérie, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration à :** DE MIEULLE Jeanne-Marie (pouvoir à LECOURT Sylvie), LETHIELLEUX Joëlle (pouvoir à DE RICHEMONT Xavier), MANDALE Christopher (pouvoir à LEDERNET Christian), SUREAU Anita (pouvoir à ODILE Anis).

**Absents excusés :** ATANI Béatrice (adjointe), BROSSIER Sandrine, CHAILLOUX Nicolas, RENON Sandrine

**Absents :** GUIARD Jérôme, TURQUAIS Jean-Maximilien.

Monsieur CLERGEAUD Jean-François a été désigné comme secrétaire de séance.

## **COMPTE-RENDU DU 10 JANVIER 2017**

### **1) Election du Maire**

Avec **35 voix** obtenues sur 41 bulletins et 38 suffrages exprimés, M. KAHN Gilbert est proclamé Maire au premier tour de scrutin avec la majorité absolue.

### **2) Détermination du nombre d'adjoints**

La création de **treize** postes d'adjoints est décidée à l'unanimité.

### **3) Election des adjoints au Maire**

Pour l'élection des adjoints, une seule liste, portant le nom de LECOURT, est déposée auprès du Maire. Avec 39 voix obtenues sur 41 bulletin et 39 suffrages exprimés, sont proclamés, au premier tour de scrutin, élus en qualité d'adjoints au Maire dans l'ordre du tableau de la liste LECOURT :

- Mme LECOURT Sylvie, premier adjointe et Maire déléguée de Chemiré-sur-Sarthe
- M. DAVY Jean-Luc, deuxième adjoint et Maire délégué de Daumeray
- Mme CLÉMOT Dany, troisième adjointe
- M. de MIEULLE Roger, quatrième adjoint
- Mme JAHIER Eliane, cinquième adjointe
- M. HERVÉ Jean-Pierre, sixième adjoint
- Mme ATANI Béatrice, septième adjointe
- M. DUSACRE Luc, huitième adjoint
- Mme MOGUET Françoise, neuvième adjointe
- M. LEDERNET Christian, dixième adjoint
- Mme CHERRÉ Christelle, onzième adjointe
- M. ANIS Didier, douzième adjoint

- M. BÉRON Michel, treizième adjoint

#### **4) Fixation des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués**

Considérant que la commune nouvelle compte actuellement une population totale de 3.655 hab, il est décidé à l'unanimité de fixer à compter du 10 janvier 2017 :

- l'indemnité du Maire, M. KAHN Gilbert, à **42,30 %** de l'indemnité maximale (IB 1015) soit **1.617,66 €/mois** (taux maxi 55%)
- l'indemnité du 1er adjoint et Maire déléguée de CHEMIRE SUR SARTHE, Mme LECOURT Sylvie, à **17%** IB 1015 soit **650,13 €/mois** (taux maxi 22%)
- l'indemnité du 2<sup>ème</sup> adjoint et Maire délégué de DAUMERAY, M. DAVY Jean-Luc, à **34,40 %** de l'IB 1015 soit **1.315,55 €/mois** (taux maxi 22%)
- l'indemnité du 3<sup>ème</sup> adjoint au 13<sup>ème</sup> adjoint : Mme CLÉMOT Dany, M. DE MIEULLE Roger, Mme JAHIER Eliane, M. HERVÉ Jean-Pierre, Mme ATANI Béatrice, M. DUSACRE Luc, Mme MOGUET Françoise, M. LEDERNET Christian, Mme CHERRÉ Christelle, M. ANIS Didier et M. BÉRON Michel à **13,20 %** de l'IB 1015 soit **504,80 €/mois** (taux maxi 22%)
- L'indemnité du conseiller municipal délégué, qui sera nommé par arrêté du Maire, (Madame DIARD Françoise responsable des TAP) à **6,00 %** de l'IB 1015 soit **229,46 €** (taux maxi 6%)

#### **5) Délégations du conseil municipal au Maire**

Suite à la création de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et en en application de l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales, par délégation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, permet à Monsieur le Maire pour toute la durée de son mandat :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
- De fixer dans les limites d'un montant de 500,00 € les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscale,
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 €,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- De fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- D'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire et d'user, le cas échéant, de toutes les voies de recours,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4.000 €,
- De donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième

alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200.000 €,
- D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

#### **6) Demande d'adhésion de la commune nouvelle à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS)**

il est décidé, à l'unanimité, de

- demander l'adhésion de la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe,
- donner pouvoir à Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente décision.

#### **7) Election des délégués au sein de la CCALS**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein de la CCALS (Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe) :

##### **Délégués titulaires :**

- M. KAHN Gilbert
- Mme LECOURT Sylvie
- M. DAVY Jean-Luc
- M. de MIEULLE Roger
- M. DUSACRE Luc

##### **Délégués suppléants :**

- Mme CLÉMOT Dany
- Mme ATANI Béatrice

#### **8) Election des délégués au sein du SIAEP de la Sarthe Angevine**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein du SIAEP de la Sarthe Angevine :

##### **Délégués titulaires :**

- M. Jean-Luc DAVY
- M. Didier ANIS
- M. Jean-François GIRARD
- M. Luc DUSACRE

##### **Délégués suppléants :**

- M. Christian MACÉ
- M. Denis MARTIN

#### **9) Election des délégués au sein du SIEML**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein du SIAEP de la Sarthe Angevine :

##### **Délégués titulaires :**

- M. Jean-Luc DAVY
- Mme Sylvie LECOURT

##### **Délégués suppléants :**

- M. Luc DUSACRE
- M. Roger DE MIEULLE

#### **10) Election des délégués au sein du SICALA Anjou Atlantique**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein du SICALA Anjou Atlantique :

- Mme DIARD Françoise, **déléguée titulaire**
- M. HERVÉ Jean-Pierre, **délégué suppléant**

#### **11) Election des délégués au sein de l'EPHAD public de Morannes**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein de l'EPHAD public de Morannes :

- M. KAHN Gilbert, Maire
- Mme CLÉMOT Dany
- Mme BACHELOT Elisabeth
- Mme JAHIER Eliane

## **12) Election des délégués au sein de l'Office de Tourisme**

Suite à la création de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe (CCALS) l'organisation et la composition des Offices de Tourisme vont se trouver modifiées. En attendant cette nouvelle organisation et la création d'un Office de tourisme Intercommunal, les délégués déjà en poste sont conservés :  
- Mme Elisabeth BACHELOT,  
- Mme Jenny MAISON,  
- M. Xavier DE RICHEMONT.

## **13) Election des délégués au sein de l'ESCALE Emploi**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein de l'ESCALE Emploi :

- M. de MIEULLE Roger
- Mme DEFOIS Christine

## **14) Election des délégués au sein du SIVM de Durtal**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle, uniquement avec la commune déléguée de Daumeray, au sein du SIVM de Durtal :

### **Délégués titulaires :**

- M. Jean-Luc DAVY
- M. Luc DUSACRE

### **Délégué suppléant :**

- M. Denis MARTIN

## **15) Désignation de référents SAGE Sarthe Aval et SAGE Loir**

Les conseillers suivants sont désignés, après vote, pour représenter la commune nouvelle au sein du SAGE Sarthe Aval et du SAGE Loir :

- M. LEDERNET Christian
- Mme ZIMMERMANN Valérie

## **16) Désignation de correspondants DEFENSE**

Les conseillers suivants sont nommés correspondants défense (CORDEF) :

- M. Jean-Maximilien TURQUAIS
- M. Luc DUSACRE

## **17) Désignation d'un correspondant SECURITE ROUTIERE**

Mme Véronique COURNIL est désignée, en qualité d'élue, référente sécurité routière.

## **18) Désignation de correspondants SECURITE**

Les conseillers suivants sont nommés correspondants sécurité :

- M. Jean-Pierre HERVÉ
- M. Luc DUSACRE

## **19) Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire propose la liste suivante qui sera transmise au Directeur des services fiscaux pour constituer « la commission communale des impôts directs » qui sera composée de 8 titulaires et 8 suppléants :

### **TITULAIRES :**

De MIEULLE Roger  
LEDERNET Christian  
ANIS Odile  
FENEON Jacqueline  
DU REAU Hugues  
DALMONT Paulette  
MIGNOT Dominique  
JULIENNE Geneviève  
DRION Emmanuel  
ZIMMERMANN Valérie  
BERON Michel  
JAHIER Eliane

Adjoint + Bois (Morannes-sur-Sarthe)  
Adjoint (Morannes-sur-Sarthe)  
CM (Morannes-sur-Sarthe)  
Retraité (Morannes-sur-Sarthe)  
Bois (Morannes-sur-Sarthe)  
Retraîtée (Morannes-sur-Sarthe)  
Agriculteur (Morannes-sur-Sarthe)  
Retraîtée (Morannes-sur-Sarthe)  
CM (Morannes-sur-Sarthe)  
CM (Morannes-sur-Sarthe)  
Adjoint (Daumeray)  
Adjoint (Daumeray)

MARTIN Denis	CM + Agriculteur (Daumeray)
CHERRE Christelle	Adjointe (Daumeray)
FREULON Véronique	CM (Daumeray)
BRIQUET Francis	Retraité (Morannes-sur-Sarthe)

**SUPPLÉANTS :**

MOGUET Françoise	Adjoint (Morannes-sur-Sarthe)
ROUSSEL Jean-François	Chef d'entreprise (Morannes-sur-Sarthe)
CLÉMOT Dany	Adjoint (Morannes-sur-Sarthe)
NAVEAU Daniel	Retraité (Morannes-sur-Sarthe)
MANCEAU Sylvie	Activité (Morannes-sur-Sarthe)
COQUEREAU Thierry	CM (Morannes-sur-Sarthe)
DOINEAU Nicole	Retraîtée (Morannes-sur-Sarthe)
MANCEAU Joël	Hors commune agriculteur
MAISON Jenny	CM (Morannes-sur-Sarthe)
GIRARD Jean-François	CM (Morannes-sur-Sarthe)
CLERGEAUD Jean-François	CM (Morannes-sur-Sarthe)
CHERRE Franck	Agriculteur (Daumeray)
BROSSIER Sandrine	CM (Daumeray)
REDOIS Laurent	CM (Daumeray)
DEFOIS Christine	CM (Daumeray)
ROUSSEAU Ludovic	Bois

**20) Détermination du nombre de délégués au conseil d'administration du CCAS**

Ce nombre est fixé à 16 membres en plus de Monsieur le Maire ou son représentant, Président de droit. Ce nombre se répartit de la manière suivante :

- 8 membres élus au sein du conseil municipal
- 8 membres nommés devant notamment représenter les associations familiales, les associations oeuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, les associations de retraités et de personnes âgées, les associations de personnes handicapées.

**21) Election des délégués au conseil d'administration du CCAS**

Les représentants du conseil municipal élus pour représenter la commune au sein du CCAS sont les suivants :

- Madame Dany CLÉMOT,
- Madame Christine DEFOIS,
- Madame Anne GOUJON,
- Madame Eliane JAHIER,
- Madame Sylvie LECOURT,
- Madame Joëlle LETHIELLEUX,
- Madame Françoise MOGUET,
- Madame Anita SUREAU.

**22) Election de la commission communale d'appel d'offres**

Les conseillers suivants sont élus, après vote, pour composer la commission communale d'appel d'offres :

- **Membres titulaires** : Mme Dany CLÉMOT, M. Jean-Luc DAVY, M. Roger DE MIEULLE, M. Luc DUSACRE, M. Jean-François GIRARD.
- **Membres suppléants** : Mme Odile ANIS, Mme Anne GOUJON, Monsieur Jean-Louis JUBEAU, Mme Françoise MOGUET, M. Jérôme PORTIÉ.

### **23) Création des budgets de la commune nouvelle**

Compte tenu de la création de la Commune Nouvelle MORANNES-SUR-SARTHE - DAUMERAY à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est décidé de créer des nouveaux budgets pour cette collectivité (budgets principal, annexes) :

<b>NOUVEAUX BUDGETS MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY</b>	<b>N°</b>	<b>TYPE</b>	<b>ANCIENS BUDGETS MORANNES SUR SARTHE ET DAUMERAY</b>	<b>N°</b>	<b>TYPE</b>
BUDGET PRINCIPAL (COMMUNAL)	460	PRINCIPAL	BUDGET PRINCIPAL MORANNES SUR SARTHE	900	PRINCIPAL
			BUDGET PRINCIPAL DAUMERAY	520	PRINCIPAL
BUDGET ASSAINISSEMENT (CHEMIRE)	461	ANNEXE	BUDGET ASSAINISSEMENT (CHEMIRE) MORANNES / SARTHE	904	ANNEXE
BUDGET ASSAINISSEMENT (MORANNES)	462	ANNEXE	BUDGET ASSAINISSEMENT (MORANNES) MORANNES/SARTHE	903	ANNEXE
BUDGET ASSAINISSEMENT (DAUMERAY)	463	ANNEXE	BUDGET ASSAINISSEMENT DAUMERAY	521	ANNEXE
BUDGET C.C.A.S.	464	ANNEXE	BUDGET C.C.A.S. MORANNES/S	902	ANNEXE
			BUDGET C.C.A.S. DAUMERAY	525	ANNEXE
BUDGET CAISSE DES ECOLES	465	ANNEXE	BUDGET CAISSE DES ECOLES M/S	901	ANNEXE
BUDGET IRRIGATION (MORANNES)	466	ANNEXE	BUDGET IRRIGATION (MORANNES SUR SARTHE)	907	ANNEXE
BUDGET CAMPING MUNICIPAL (MORANNES)	467	ANNEXE	BUDGET CAMPING MUNICIPAL (MORANNES SUR SARTHE)	906	ANNEXE

### **24) Adhésion de la commune nouvelle au Comité des Oeuvres Sociales de Maine-et-Loire**

Avec la création de la commune nouvelle MORANNES-SUR-SARTHE - DAUMERAY, il est décidé de demander l'adhésion au COS de Maine et Loire, à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour l'ensemble du personnel communal.

### **25) Convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité**

L'accord est donné, à l'unanimité, pour l'utilisation de l'outil de télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le représentant de l'Etat, à s'inscrire auprès d'un gestionnaire de plate-forme et à acquérir un certificat d'authentification.

### **26) Renouvellement du contrat d'adhésion à l'assurance chômage**

Les communes de MORANNES SUR SARTHE et de DAUMERAY avaient souscrit auprès de l'URSSAF un contrat d'assurance chômage pour l'indemnisation en cas de perte d'emploi du personnel contractuel. Compte tenu de la création de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY, il convient de renouveler ce contrat pour cette nouvelle collectivité.

### **27) Avenants aux contrats prévoyance collective du personnel communal**

Une partie du personnel communal adhère à un contrat de prévoyance collective pour le maintien de salaire auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale pour certains d'entre eux et de HENNER – GMC pour une autre partie.

S'agissant de contrats conclus par l'intermédiaire de la commune, il convient de signer un avenant pour que ces contrats soient maintenus au nom de la commune nouvelle MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY.

### **28) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser une dépense d'investissement avant le vote du budget prévisionnel 2017. Cette dépense porte sur le remplacement de la porte de la bibliothèque de Daumeray.

## **29) Instruction des actes d'autorisation d'occuper le sol**

Pour 2017 et avant le transfert de cette compétence à la communauté de communes le 1er janvier 2018, les élus décident de confier l'instruction des actes d'autorisation d'occuper le sol :

- à la DDT, pour Morannes-sur-Sarthe,
- à la mairie de Tiercé, pour Daumeray.

Fait à Morannes sur Sarthe – Daumeray

Affichage le 17 janvier 2017.

Le Maire, Gilbert KAHN